



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des Congrès de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 1 décembre 2022

<b>TITULAIRES PRESENTS :</b>			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
<b>TITULAIRES REPRESENTES :</b>			
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
M	AZAIS DE VERGERON Gilles (Fresquel)	représenté par	FAU Philippe

MAGRO Christian a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION PAPI 3 - ANNEE 2023**

Dans le cadre de l'animation du PAPI 3, le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour l'animation du PAPI 3 pour l'année 2023, auprès de l'Etat, dès que ce dernier aura été signé.

Le Président précise :

- que la demande de subvention porte sur le financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du PAPI Aude 3 (2023-2028) pour l'année 2023 ;
- que le coût de l'opération est plafonné à 130 000 € TTC ;
- qu'il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>ETAT</b>	<b>130 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>65 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT	130 000 €	50%	65 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>130 000€</b>

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

**APPROUVE** le plan de financement de la demande de subvention pour l'animation PAPI 3 - année 2023 auprès de l'Etat

**AUTORISE** le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR